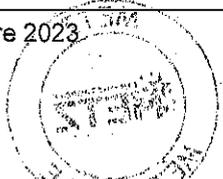


| | | |
|--|---|---|
| <i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants</i> | <i>Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants</i> | <i>Conseillers présents : 67 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 15 Absent(s) excusé(s) : 28 Absent(s) : 6</i> |
|--|---|---|

Date de convocation : 26 septembre 2023

Vote(s) pour : 82
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 2 octobre 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2023-10-02-CM-10 :

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) - concertation au titre de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme - Définition des objectifs poursuivis et modalités.

Rapporteur : Madame Doan TRAN

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 103-2 à L. 103-7 et R. 103-1 à R. 103-3,
VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 8 mars 2021 approuvant la convention pluriannuelle relative au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Metz Métropole,
CONSIDERANT la nécessité d'organiser la concertation réglementaire au titre de l'article L 103-2 du Code de l'urbanisme ;

APPROUVE les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable pour le projet de renouvellement urbain des quartiers Borny, Bellecroix, La Patrotte Metz-Nord et Saint Eloy Boileau Pré-Génie, tel que prévus ci-après :

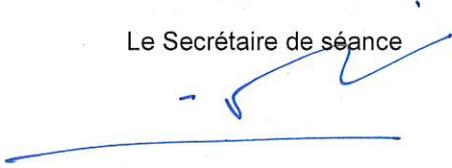
- Création d'un dossier de concertation pour chaque quartier qui comprendra notamment :
 - La présente délibération,
 - Un plan du périmètre de projet soumis à la concertation,
 - Un document de présentation générale du quartier,
 - Une notice explicative des objectifs et enjeux du projet,
 - Un document de synthèse de la programmation,
 - Un cahier destiné à recueillir les avis,
- Mise à disposition du public du dossier de concertation avec un registre et un formulaire en ligne pour le recueil des avis :
 - À la Mairie de Quartier de Borny, localisée de façon temporaire au pôle des Lauriers, 3 bis rue d'Anjou à Metz,
 - À la Mairie de Quartier de Bellecroix, localisée de façon temporaire au 13 rue de Toulouse, Metz,

19 MAP

- À la Mairie de Quartier de La Patrotte Metz-Nord, 76 Avenue de Thionville à Metz,
 - À la Mairie Woippy, 1 Place de l'Hôtel de ville à Woippy,
 - À la Métropole, 1 Place du Parlement de Metz, à Metz,
 - Sur le site internet de la Métropole : www.eurometropolemetz.eu.
- Une réunion avec les conseillers citoyens de chaque quartier (a minima),
- Une réunion avec chaque conseil de quartier (a minima),
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à ouvrir la concertation préalable, en application de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme.

Metz, le 3 octobre 2023

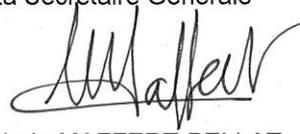
Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20231002-2023-10-DC10-DE

Numéro de l'acte : 2023-10-DC10
Date de décision : lundi 2 octobre 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Nouveau Programme National de Renouveauement Urbain (NPNRU) - concertation au titre de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme - Définition des objectifs poursuivis et modalités
Classification : 8.5 - Politique de la ville-habitat-logement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 04/10/2023
Numéro AR : 057-200039865-20231002-2023-10-DC10-DE
Document principal : 99_DE-10.pdf

Historique :

| | | |
|----------------|--------------------------|------------------|
| 03/10/23 16:39 | En cours de création | |
| 03/10/23 16:40 | En préparation | Catherine DELLES |
| 04/10/23 10:58 | Reçu | Catherine DELLES |
| 04/10/23 10:59 | En cours de transmission | |
| 04/10/23 11:00 | Transmis en Préfecture | |
| 04/10/23 11:04 | Accusé de réception reçu | |